- L'implantation de la signalisation temporaire doit se faire en tenant compte :
  - des caractéristiques du site,
  - de la nécessité d'éviter toute surprise aux usagers,
  - de la mobilité des dispositifs,
  - du grand nombre d'information à donner.

- Les panneaux sont mis en place dans l'ordre dans lequel l'usager les rencontre.

- Le premier panneau rencontré est AK5 ou AK 14.

- Suivent les panneaux de signalisation d'approche puis de position.

- La dépose de la signalisation se fait dans le sens contraire : il faut terminer par les panneaux AK5 ou AK14.

SOMMAIRE

- Enjeux et les principes de la signalisation temporaire de chantier_____3
- Caractéristiques et types de panneaux de chantier____4
- Signalisation des véhicules / des agents_____5
- 3 Catégories de signalisation temporaire de chantier__6
- Exemples de mise en place de signalisation :

→En ville – chantier N'empiétant PAS sur la chaussée_____8

→En ville – chantier EMPIETANT sur la chaussée_____9

→En rase campagne – chantier N'empiétant PAS sur la chaussée____10

→En rase campagne – chantier EMPIETANT sur la chaussée_____11

- Procédure de mise en place et de dépose de la signalisation temporaire de chantier_____12

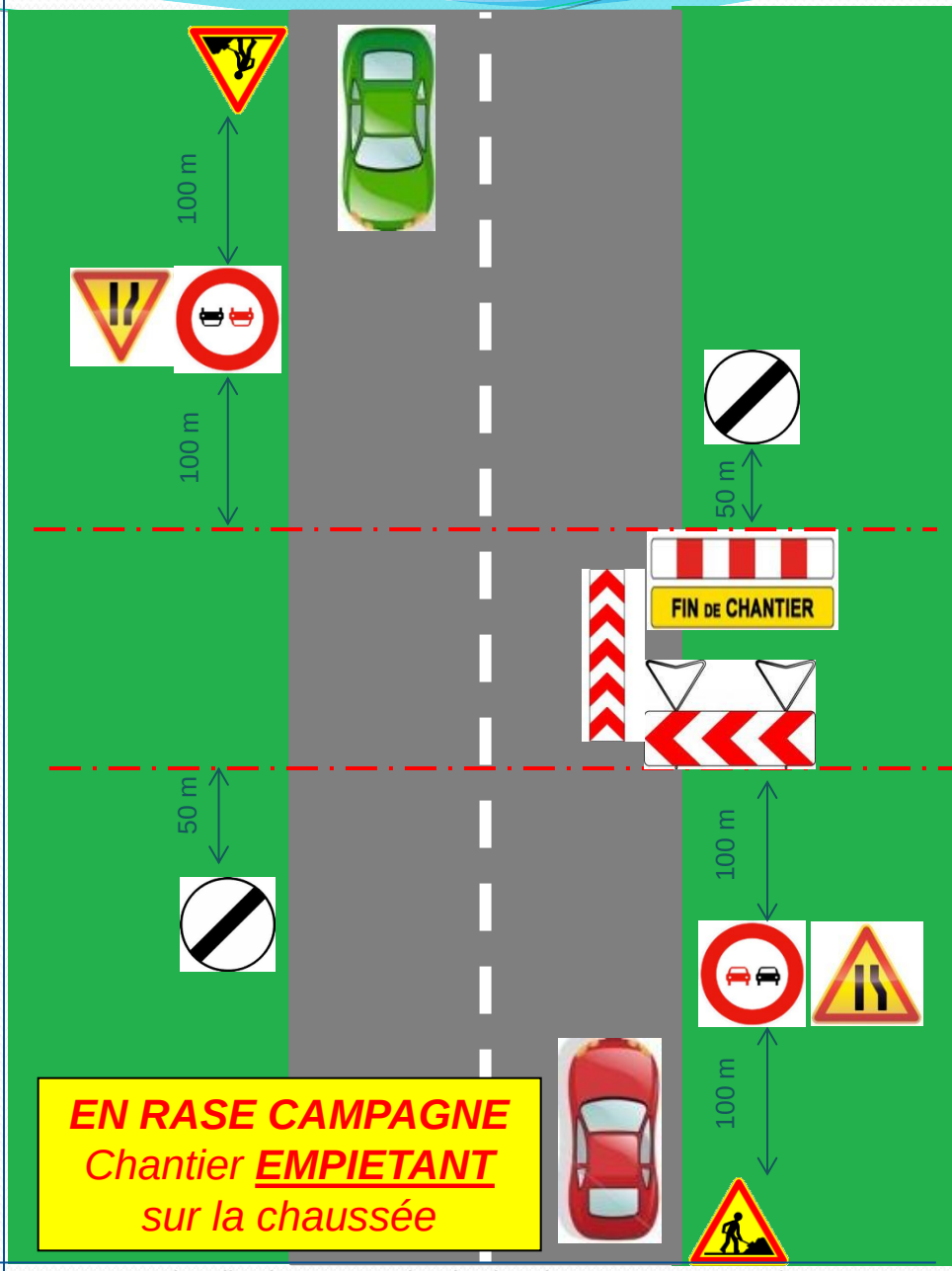

Exemples de mise en place de la signalisation

EN RASE CAMPAGNE
*Chantier **N'**empiétant*
***PAS** sur la chaussée*

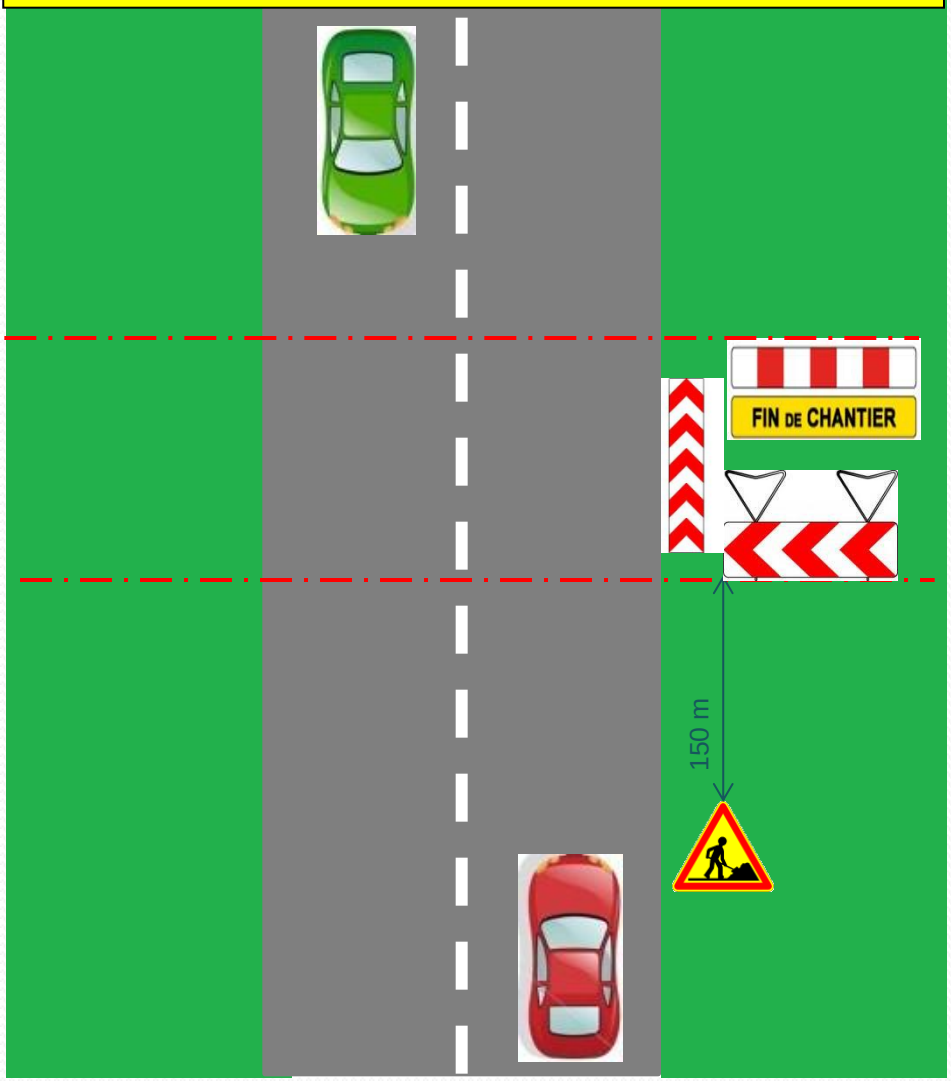

Les enjeux et les principes de la signalisation temporaire de chantier

LES ENJEUX DE LA SIGNALISATION DE CHANTIER

- **Veiller à la sécurité de l'usager,**
- **Sauvegarder la sécurité des agents,**
- **Maintenir la fluidité du trafic,**
- **Respecter la réglementation.**

LES PRINCIPES DE LA SIGNALISATION DE CHANTIER

Principe de cohérence :

Les indications du marquage temporaire ne doivent induire ni ambiguïté, ni contradiction par rapport à celles fournies par le marquage permanent.

Principe de valorisation :

Pour conserver sa valeur, la signalisation doit avant tout être crédible.

Principe de lisibilité :

Pour être correctement perçus par les usagers, les panneaux de la signalisation temporaire doivent être :

- En nombre modéré,
- Correctement implantés,
- Conformes à la réglementation en vigueur (arrêté du 24/11/1967 modifié, arrêté du 04/07/1972 modifié, Instruction interministérielle sur la signalisation routière),
- Propres et en bon état.

Principe d'adaptation :

La signalisation temporaire doit être adaptée aux circonstances qui l'imposent.

Caractéristique et types de panneaux de chantier

CARACTERISTIQUES DES DISPOSITIFS DE SIGNALISATION

Type de panneau	Forme
Danger	Triangulaire
Intersections et de régimes de priorité	Triangulaire Carré Octogonale
Prescription	Circulaire (interdiction/obligation) Carré ou rectangulaire (prescription zonale)
Autres panneaux	Rectangulaire

PANNEAUX DE CHANTIER

- **Panneaux de type AK :**

(exemples des panneaux AK5 et AK14)

- **Panneaux de type KC :**

- **Panneaux de type KD :**

- **Panonceaux de type KM :**

Exemples de mise en place de la signalisation

EN VILLE
*Chantier **EMPIETANT** sur la chaussée*

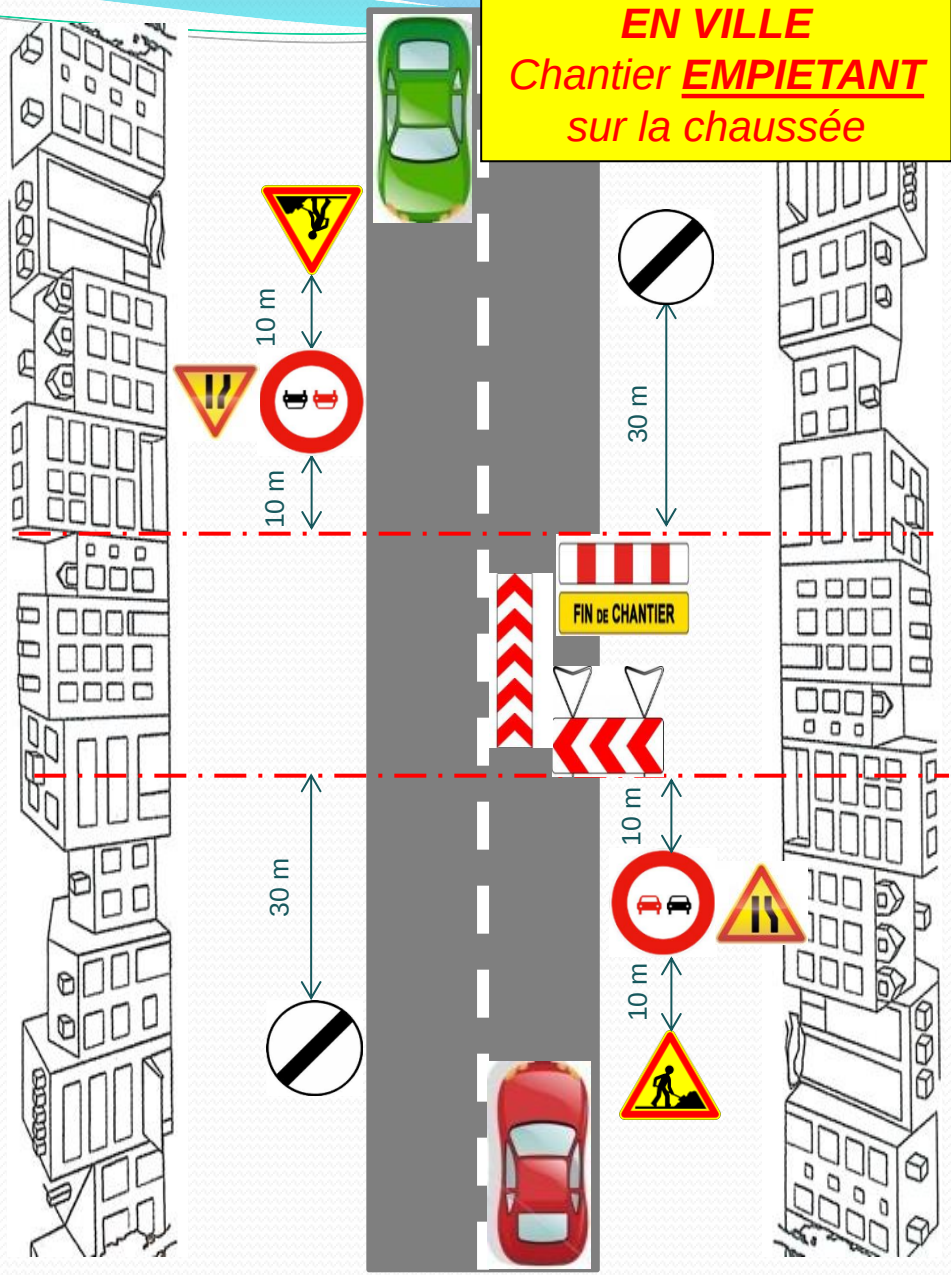

Exemples de mise en place de la signalisation

EN VILLE
*Chantier **N**'empiétant*
***PAS** sur la chaussée*

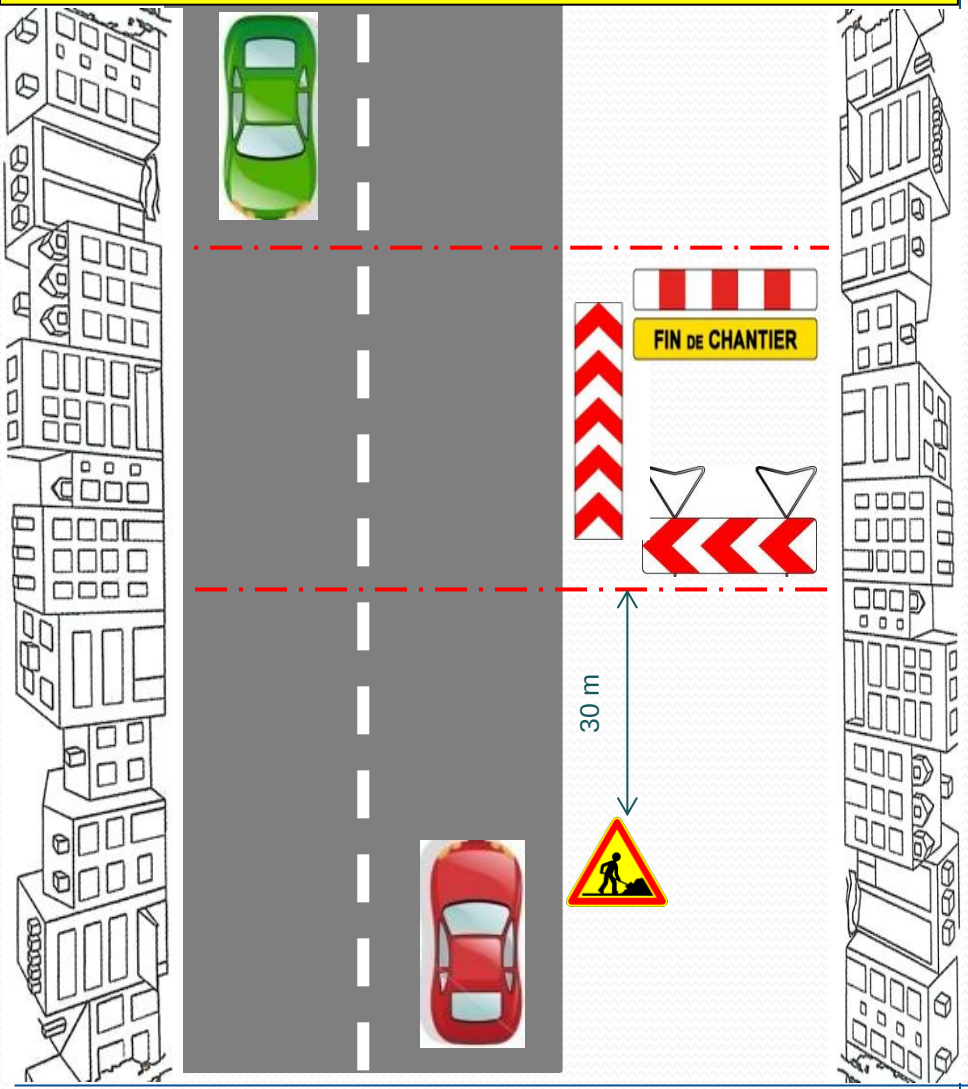

Signalisation des véhicules / des agents

SIGNALISATION DES VEHICULES

→ Les véhicules signalant le chantier ou le danger temporaire doivent être :

- Apparents : peints en orange ou en claire (de préférence),
- Equipés :
  - Feux spéciaux,
  - Panneau AK5 doté de 3 feux de balisage et d'alerte synchronisés R2 visible de l'avant et l'arrière.
  - Signalisation complémentaire (bandes rouges et blanches rétro-réfléchissantes).

→ Les véhicules banalisés : feux spéciaux

SIGNALISATION DES AGENTS

- Toute personne intervenant à pied sur le domaine routier à l'occasion d'un chantier ou d'un danger temporaire doit revêtir un vêtement de signalisation à haute visibilité de classe 2 ou 3.
  - Vêtement de signalisation à haute visibilité = EPI
    EPI : Equipement de Protection Individuelle

- Un vêtement de signalisation comprend :
  - un support fluorescent (jour)
  - des éléments rétro-réfléchissants (nuit) :
  - ✓ *Classe 1 = matière rétro-réfléchissante > 0,10 m²*
  - ✓ *Classe 2 = matière rétro-réfléchissante > 0,13 m²*
  - ✓ *Classe 3 = matière rétro-réfléchissante > 0,2 m²*

3 catégories de signalisation temporaire de chantier

SIGNALISATION D'APPROCHE

- En amont de la zone des travaux, elle doit renseigner l'usager sur la situation qu'il va rencontrer.
- Cette signalisation comporte principalement un panneau de danger

AK5

AK14

- Elle peut-être complétée par :
  - d'autres panneaux de danger (type AK)

AK3

AK17

  - des panneaux d'indication (type KC et KD)

  - des panneaux de prescription (type B)

B14

B21-1

3 catégories de signalisation temporaire de chantier

SIGNALISATION DE POSITION

- Elle signale l'emplacement du chantier par un balisage frontal ou longitudinal

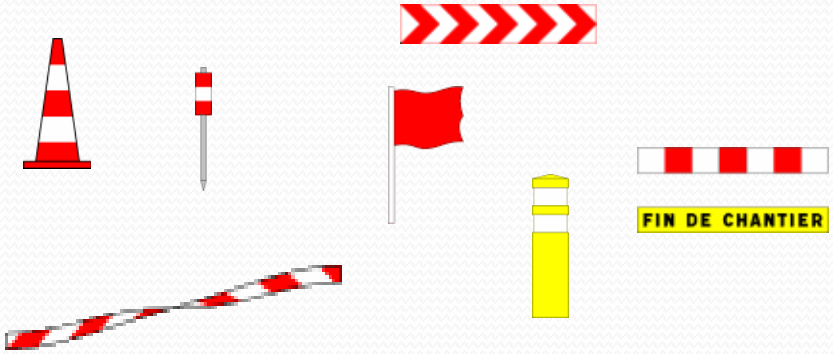

SIGNALISATION DE FIN DE PRESCRIPTION

- Elle est placée en aval du chantier et est généralement indiquée par le panneau B31.

- Cette signalisation est obligatoire si un panneau de prescription est mis en place.